

# Le numérique en santé

## Contexte

---

Le numérique en santé est un enjeu majeur de santé publique, dans la mesure où il s'agit d'« un moyen pour mieux coordonner les professionnels de santé, pour développer des innovations thérapeutiques et organisationnelles, pour lutter contre la fracture sanitaire, pour repositionner le citoyen au cœur du système de santé, bref pour soigner mieux. ».

L'ensemble des professionnels de la santé doit être formé au numérique pour être capable de maîtriser ces nouveaux outils, appréhender les enjeux engendrés par le numérique et faire face aux nouveaux risques associés tels que les cyber-attaques.

Dans une approche pluridisciplinaire visant à créer un socle commun de compétences nécessaires à tous, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Santé et de la Prévention, ainsi que l'ensemble des représentants des formations ont élaboré conjointement un référentiel socle de compétences du numérique en santé. Ce référentiel, constitué de cinq compétences nécessaires pour appréhender le numérique en santé, est le document unique de référence en formation initiale et continue pour l'ensemble des professionnels de la santé.

## Objectifs

---

### Objectif indicatif

La formation au numérique en santé à travers le référentiel de compétences, vise à doter l'ensemble des professionnels de la santé de compétences communes et minimales, que chaque professionnel de la santé se doit de maîtriser pour être capable d'appréhender les grandes transformations engendrées par le numérique.

## Renseignements complémentaires

---

Modalités pédagogiques : Présentiel ou distanciel

Nombre de participants : De 8 à 15 participants

Coût pédagogique : Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

## Programme

---

### Programme indicatif

**Données de santé** : Identifier un usager ou un professionnel de santé. Caractériser et traiter la donnée à

caractère personnel de santé en appliquant la réglementation. Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales.

**Cybersécurité en santé** : Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail. Se prémunir et réagir face aux incidents.

**Communication en santé** : Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information. Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'utilisateur, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations. Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique.

**Outils numériques en santé** : Maîtriser les logiciels métiers et les services numériques. Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité. Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés. Chercher de l'information probante en santé.

**Télesanté** : Maîtriser la réglementation de la télésanté. Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur.

#### **Exercice**

**2024**

#### **Code de formation**

**AFR 1.03**

#### **Nature**

**AFR**

#### **Organisé par**

**A déterminer**

#### **Durée**

**14 heures**

#### **Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**